



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Sécur de la santé - section privée

Question écrite n° 43123

Texte de la question

M. Christophe Naegelen interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des professionnels du secteur social et médico-social. Les inégalités salariales dont sont victimes ces professionnels entre le secteur privé et le secteur public contribuent à la pénurie et aux difficultés de recrutement de ce secteur. Pourtant, ces professionnels interviennent auprès de personnes en situation de handicap, des personnes âgées, auprès des enfants et participent à la lutte contre les exclusions, des addictions. Ils ont su montrer de nouveau leur implication et leur dévotion au service de la société lors de l'épidémie du covid-19. Mais celle-ci a également mis en lumière l'absence d'attractivité et de reconnaissance de cette profession. La revalorisation salariale du Sécur de la santé a partiellement réparé une décennie de gel des salaires, mais n'a en rien réglé les problèmes de fond. Alors qu'ils possèdent le même statut et les mêmes diplômes, les agents des établissements privés sont exclus des revalorisations prévues par le Sécur de la santé. Pourtant leurs conditions de travail sont tout autant difficiles : horaires décalés, travail de nuit, le weekend, salaire bas. Cette absence de reconnaissance de leur engagement quotidien a pour conséquence le départ de ces professionnels vers des établissements bénéficiant des dispositions du Sécur de la santé. Face à cette situation alarmante, il lui demande quelles actions urgentes le Gouvernement entend mettre en place afin d'enfin reconnaître ces professionnels pour l'indispensable contribution qu'ils apportent à la société.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Naegelen](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43123

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 décembre 2021](#), page 8806

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)